



COMMUNIQUÉ SÉCURITÉ - 05 JUIN 2019

Page 1/2

Statut : **URGENT & IMPORTANT**

DESCRIPTION DU PROBLÈME :

Risque de rupture de suspentes sur une voile **GRADIENT AVAX XC 5**

PRODUITS CONCERNÉS :

Les ailes **GRADIENT AVAX XC 5** produites entre janvier 2015 et avril 2017, de toutes tailles.

FAITS :

Un pilote français expérimenté a subi une rupture des suspentes 'A' (hautes et intermédiaires) sur un côté de sa voile AVAX XC 5 pendant une manoeuvre de vol avec un fort déport de charge lors d'un 360° serré, l'obligeant à utiliser son parachute de secours pour un retour au sol en sécurité.

CONSTATATIONS :

Des tests effectués à la suite de cet incident par un centre de contrôle indépendant sur une autre aile du même modèle (avec plusieurs dizaines d'heures de vol) ont montré des valeurs de résistance inférieures aux valeurs minimales tolérées.

Ces tests ont mis en avant l'existence d'une configuration où les suspentes hautes peuvent cisailer les suspentes intermédiaires et entraîner leurs ruptures prématurées. Même si les valeurs de rupture de chaque suspente restent cohérentes avec la norme EN 926-1:2006, la liaison de ces suspentes peut être problématique.

Pour information, la norme EN 926-1:2006 a évolué fin 2015, c'est à dire quelques mois après l'homologation de cette aile, imposant une valeur de rupture des suspentes après vieillissement de 14 fois le poids maximum autorisé en vol (contre 8 fois pour la version précédente de la norme).

TRAITEMENT :

Dans un soucis de sérieux et de sécurité des pilotes, GRADIENT s'engage à remplacer gratuitement le suspentage complet des voiles concernées.

Ce nouveau suspentage bénéficiera de la conformité avec la dernière version de la norme EN 926-1:2015.

GRADIENT s.r.o

Riegrový Sady 1901, 440 01 LOUNY - **CZECH REPUBLIC**

Tél.: +420 608 816 319 | Email: gradient@gradient.cx

GRADIENT France

34 Rue Adrastée - Parc Altaïs 74650 CHAVANOD - **FRANCE**

Tél.: +33 4 50 45 75 29 | Email: info@gradient-gliders.com



COMMUNIQUÉ SÉCURITÉ - 03 JUIN 2019

Page 2/2

Statut : **URGENT & IMPORTANT**

PROCÉDURE À SUIVRE :

Si vous possédez l'aile concernée par ce rappel, nous vous demandons de suivre absolument cette procédure:

- 1. Ne plus voler avec cette aile.**
- 2. Contacter votre revendeur ou directement GRADIENT**

par e-mail : info@gradient-gliders.com ou gradient@gradient.cx (pour la République Tchèque)
par téléphone : +33 4 50 45 75 29 ou +420 608 816 319 (pour la République Tchèque)
- 3. Communiquer le numéro de série de votre AVAX XC 5 pour recevoir un jeu de suspentes neuf modifié selon nouvelle norme EN 926-1:2015**
- 4. Changer ou faire changer le suspentage de votre AVAX XC 5 pour pouvoir voler à nouveau en sécurité.**

Notre principale préoccupation demeure la sécurité des pilotes. Si vous avez la moindre question, nous sommes à votre disposition pour vous renseigner.

Salutations,

Laurent CHIABAUT - Président GRADIENT S.r.o